

Impressum

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Energie extra**

Band (Jahr): - **(2002)**

Heft [2]

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

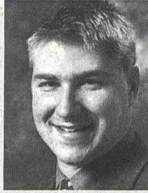
Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

appelés comme Winkelried à «débloquer la question de l'évacuation des déchets», les autres ont jugé avec méfiance ce marchandage aux dépens des montagnes de Suisse centrale. Un comité ad hoc a su imposer le principe de codécision de la population, en tirant parti du droit. Lors des votations cantonales de 1987, 1988, 1990 et 1995, il s'est logiquement avéré qu'une majorité de la population nidwaldienne ne voulait pas sur son sol d'un dépôt final pour les déchets nucléaires.

Comme toujours, les raisons de dire NON sont multiples et diverses. Les uns craignent les risques liés à un dépôt qui n'a pas sa place sur le territoire alpin, sensible et sujet aux tremblements de terre, d'autres appréhendent un manque à gagner pour le tourisme et l'agriculture, d'autres encore exigent au préalable la sortie du nucléaire, les derniers préconisant un modèle de contrôle permanent plutôt qu'un stockage final. La NAGRA, et la Coopérative pour la gestion des déchets radioactifs au Wellenberg (GNW) qui en dépend, n'a donc pas la tâche facile, elle qui poursuit son siège malgré les refus répétés du canton. D'autant qu'elle sait parfaitement qu'elle ne respectera jamais la charge fixée par le gouvernement nidwaldien de n'accueillir que des substances d'une durée de vie maximale de 30 ans. Seul un nouveau NON débouchera sur de véritables négociations.

«Notre parti, l'UDC, approuve le principe de la gestion des déchets dans le pays, qui veut que l'évacuation des déchets radioactifs engendrés par l'utilisation de l'énergie nucléaire incombe à celui qui les a produits, tandis que les déchets radioactifs provenant d'activités médicales ou industrielles ainsi que de la recherche doivent être remis à la Confédération, qui se charge de leur évacuation. Telle est aussi la teneur du nouvel art. 32 LENU.»



Toni Brunner, Conseiller national, St-Gall

En tant que membre de l'UDC, je soutiens l'énergie nucléaire, qui fournit une contribution décisive à l'approvisionnement énergétique sûr, économique, écologique et durable de la Suisse. De plus, elle est un facteur décisif dans la lutte pour réduire les rejets de CO₂ comme le veut la loi, puisque les centrales nucléaires sont, avec les centrales hydrauliques, les seuls gros équipements producteurs d'électricité ne produisant pas de gaz carbonique. L'exploitation d'énergie nucléaire produit par contre des déchets radioactifs. Il importe de les évacuer de façon durable et sûre, d'où le principe du stockage final. L'UDC approuve le projet de nouvelle loi sur l'énergie nucléaire, selon lequel les déchets radioactifs doivent en principe être évacués dans le pays même. Cette règle n'a rien d'exclusif. Ainsi on examinera les possibilités d'évacuation à l'étranger, pour autant que les équipements offerts correspondent à un standard de sécurité reconnu au plan international. Telle est du reste l'exigence de l'art. 33 LENU.

Il n'existe en Suisse de dépôt final ni pour les déchets faiblement et moyennement radioactifs, ni pour les déchets de haute activité. Nous nous associons donc aux efforts déployés pour construire de tels dépôts, afin de répondre aux exigences légales.

Organisation/Thème

Office fédéral de l'énergie	www.suisse-energie.ch
Office fédéral de la santé publique	www.bag.admin.ch
Laboratoire souterrain du Grimsel	www.grimsel.com
Laboratoire souterrain du Mont Terri	www.mont-terri.ch
Société coopérative pour la gestion des déchets radioactifs au Wellenberg	www.gnw.ch, www.wellenberg.ch
Division principale de la sécurité des installations nucléaires	www.hsk.psi.ch
Agence internationale pour l'énergie atomique	www.iaea.org
Groupe technique cantonal du Wellenberg	www.wellenberg.org
Comité pour le droit de codécision de la population nidwaldienne en matière d'installations nucléaires	www.mna.ch
Société coopérative nationale pour l'entreposage des déchets radioactifs	www.nagra.ch
Agence pour l'énergie nucléaire	www.nea.fr
Institut Paul Scherrer	www.psi.ch
The World's Nuclear News Agency	www.worldnuclear.org/index.cfm

Adresse

Impressum
energie extra
Edition spéciale/2002



Editeur
Office fédéral de l'énergie
3003 Berne

Rédaction
Adrian Lüthi
OFEN, Section Information
Téléphone 031 322 56 64
Fax 031 323 25 10

Sigrid Hanke Medienarbeit
8008 Zurich
Téléphone 043 499 99 01
Fax 043 499 99 31
sigrid.hanke@bluewin.ch

Mise en pages
Mark Frederick Chapman
NETFORCE
8034 Zurich
Téléphone 01 388 68 68
Fax 01 388 68 69
info@netforce.ch

Diffusion:
OFCL, Diffusion publications,
3003 Berne,
No d'art. 805.910.f

Adresse Internet
www.suisse-energie.ch

Infoline SuisseEnergie
Téléphone 0848 444 444

Abonnement gratuit à energie extra
Pour avoir des nouvelles tous les deux mois de l'OFEN et du programme SuisseEnergie. Des exemplaires supplémentaires d'énergie extra peuvent être commandés.

Par e-mail:
office@bfe.admin.ch

Par la poste ou par fax:
_____ **Nombre d'exemplaires**

Numéro d'édition _____

Exemplaires _____

Coupon de commande à envoyer ou à faxer :
OFEN, Section Information
Case postale 3003 Berne
Fax 031 323 25 10
Situation:
Worbentalstrasse 32, 3063 Ittigen

Eine deutschsprachige Ausgabe von energie extra (mit eigener Redaktion) ist erhältlich beim Bundesamt für Energie 3003 Bern, Fax 031 323 25 10